
CTL DISI Sud-Est du 8 novembre 2016

Plate-forme mutualisée de formation professionnelle

Le CTR du 20/11/2014 a validé les propositions du SSI visant à étudier une optimisation de l'organisation des services informatiques en mutualisant les fonctions de « back-office » réalisées par les DISI et notamment la formation professionnelle.

Suite à ce CTR, il a été décidé que la DiSI Sud-Ouest constituerait la plate-forme professionnelle incluant dans son périmètre la DiSI Pays du Centre avant de s'élargir aux autres DiSI, chaque DiSI restant maîtresse en matière décisionnelle.

Cette plate-forme a vocation à accueillir progressivement toute l'activité formation professionnelle de l'ensemble des neuf DiSI et à intégrer une partie des missions aujourd'hui exercées par le DGSSI. Elle sera in-fine le partenaire unique du DGSSI pour la formation professionnelle continue en lieu et place des correspondants formation actuellement en place dans les DiSI.

Après un retour d'expérience concluant, les DiSI Sud-Est et Paris-Champagne sont les deux prochaines DiSI appelées à rejoindre la plate-forme, et ce à partir des opérations de recensement des besoins 2017.

Il est rappelé qu'à ce jour la mission formation professionnelle représente pour le pôle Ressources de la DiSI Sud-Est 0,7 ETPT (agent C) et entre 0,1 et 0,2 ETPT pour la correspondante formation (responsable du pôle).

1) Les objectifs de la mutualisation

L'objectif poursuivi est de concentrer les acteurs de la formation de la sphère informatique dans une même structure spécialisée afin de mieux répondre aux enjeux de la formation professionnelle continue, à savoir :

- Une expertise et une professionnalisation des acteurs,
- Le développement d'une offre de formation harmonisée pour toute la sphère informatique,
- Un encouragement à la mutualisation des moyens, notamment humains, par le développement d'un vivier de formateurs dans le domaine informatique.

2) Les missions exercées par la plate-forme

- La formation professionnelle continue : Recensement des besoins tous opérateurs confondus (y compris les formations CHSCT), réalisation et suivi des inscriptions, envoi des convocations, bilan d'activité et réalisation de statistiques,
- L'accompagnement dans la carrière des agents : Information aux ESI et publication sur l'espace formation professionnelle de la plate-forme concernant les préparations des concours et examens professionnels, suivi du déroulement de ces préparations, mise en œuvre du plan de soutien PAU,
- La communication menée avec les tous les acteurs de la formation professionnelle (DGSSI, ENFIP, CIF/ACIF, MSNRL, DRESG, Bureau RH-2C) : Interlocutrice unique du DGSSI, rôle de centralisation pour les bureaux métier et le DGSSI (recensement formations spécifiques, recensement capacité d'accueil des stagiaires en formation initiale...),

- Le développement d'une offre de formations informatiques harmonisée reposant sur des compétences internes validées : Impulsion de la mise en œuvre d'un réseau de formateurs DiSI pour favoriser la mutualisation de compétences informatiques et développer les formations locales ou/et inter DiSI,
- Participation avec le DGSSI à la mise en œuvre de parcours de formation pour les métiers informatiques.

La plate-forme aura un rôle de prestataire de services pour les DISI mutualisées avec la construction d'un plan local de formation sur la base des recensements, reflets des orientations de chaque DISI décisionnaire, la mise à disposition du programme de formation de la plate-forme ainsi que la transmission de documents utiles pour la préparation des instances paritaires (CTL), et la constitution de statistiques de formation professionnelle pour les DiSI.

3) Les travaux préparatoires au sein de la DiSI Sud-Est avant la mise en place et la communication

Afin de préparer au mieux l'opération de transfert, le pôle Ressources de la DiSI a réalisé divers travaux de « nettoyage » des applications Flore et de Gipsi (septembre/octobre 2016) de façon à transmettre à la plate-forme des données exploitables en l'état.

Après une information des responsables d'ESI, la responsable du pôle a proposé une offre de service aux services RHBL de proximité des ESI visant à rappeler les procédures habituelles en matière de recensement des besoins et à présenter les informations mises en ligne par la plate-forme.

Les agents et les cadres de proximité seront quant à eux informés de la mise en place de la plate-forme lors du prochain recensement en novembre 2016, sachant, pour ce qui les concerne, que la nouvelle organisation n'apporte aucune modification.

Il est à noter qu'à ce stade les opérations de recensement se dérouleront à l'identique de celles réalisées en N-1 mais que les ESI deviennent le point d'entrée et de sortie de la plate-forme pour les agents rattachés à leur établissement (information aux agents et transmission des candidatures reçues et validées), la DiSI intervenant en valideur final (c'est uniquement cette validation qui permet l'inscription).

4) Le calendrier

Le premier recensement des besoins en formation traité par la plate-forme sera celui afférent à 2017 réalisé en novembre 2016 via la transmission par les ESI des bulletins 155 SD ou IGPDE dûment complétés.

À terme les demandes seront saisies dans une application dédiée.